

1. Ouverture de la séance et appel

M. le Président, Richard Aguet ouvre la séance à 20h16. Il demande aux Conseillers de bien vouloir éteindre leurs téléphones portables. Il souhaite la bienvenue à ce Conseil Général.

M. le Président demande aux personnes se faisant assermenter ce soir de s'abstenir de vote jusqu'au point no 5 de l'ordre du jour.

Mme la Secrétaire, Mireille Sanchez, procède à l'appel : sur les 78 membres du Conseil, 45 sont présents, 25 excusés et 8 non excusés. Le quorum étant à 26, il est atteint. Dès lors, **M. le Président** ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal no 1/2015 du 24 mars 2015

M. le Président remercie Mme Sanchez pour sa rédaction.

M. le Président demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur le PV.

Le procès-verbal est soumis au vote à main levée. Il est approuvé à l'unanimité, 0 refus et 4 abstentions.

4. Correspondance éventuelle

Ràs.

5. Assermentations

M. le Président appelle **Mmes Floriane Wyss** et **Lydie Rochat**. Il demande à l'assemblée de se lever et procède à la lecture de l'article 4 du règlement du Conseil Général. **Mmes Wyss et Rochat** prêtent serment et sont officiellement intégrées au Conseil Général de Féchy. Le nombre de Conseillers passe ainsi à 80 conseillers, le quorum est à 27.

6. Renouvellement du bureau du Conseil

M. le Président souhaite poursuivre son mandat en tant que Président et passe la parole à **M. Mathieu Barbay** qui demande si il y a d'autres candidats au poste de Président. Ce n'est pas le cas. Les scrutateurs procèdent donc à la distribution des papiers pour le vote à bulletins secrets. Ont obtenu des voix : M. Richard Aguet 39, M. Mathieu Barbay 5, M. Pascal Bonnabry 1, votes nuls 2. **M. Richard Aguet** est donc réélu en tant que Président pour une année. L'assemblée l'applaudit.

M. le Président remercie l'assemblée pour sa réélection et la confiance accordée.

M. le Président passe maintenant à l'élection du 1^{er} vice-président. **M. Pascal Bonnabry** qui est absent ce soir à signalé son désir de se représenter. **M. Le Président** demande s'il y a d'autres candidats. Ce n'est pas le cas. **M. Pascal Bonnabry** est réélu tacitement pour une année.

M. le Président passe à l'élection du 2^{ème} vice-président. **M. Mathieu Barbay** se représente pour ce poste. **M. le Président** demande s'il y a d'autres candidats. Ce n'est pas le cas. **M. Mathieu Barbay** est réélu tacitement pour une année.

M. le Président passe ensuite aux élections des scrutateurs. **MM Patrick Blanchard** et **Jean-Claude Evesque** désirent continuer leur mandat. Aucun autre candidat ne se présente. Ils sont donc réélus tacitement pour une année.

Puis, **M. le Président** termine les élections du bureau du Conseil par les scrutateurs suppléants. **Mmes Alexandra Gaillard, Céline Jaussi** et **Manon Suardet** désirent poursuivre leur mandat. Aucun autre candidat ne se présente, elles sont donc réélues tacitement pour une année.

7. Renouvellement de la COGEFIN et des autres commissions

Ce point est porté à l'ordre du jour chaque année mais en analysant le règlement, **M. le Président** signale que les commissions permanentes sont élues pour toute la législature. Ce soir, nous avons donc juste à élire des personnes pour les postes vacants ou pour remplacer les personnes qui ne désirent pas poursuivre leur mandat.

Pour la COGEFIN présidée par **M. Julien Gaillard**, **M. Marc Dahlgren** ne se représente pas et étant donné qu'il y a un poste vacant, il nous faut deux suppléants.

M. le Président attend des propositions.

Mme Floriane Wyss qui était avant membre de la COGEFIN à Bougy-Villars se présente.

M. Jacques Morandi demande si il est possible de présenter quelqu'un qui est excusé ce soir mais qui serait d'accord de reprendre cette place. **M. le Président** lui signifie que oui. Il s'agit de **M. Tobias Meyer**.

M. le Président demande s'il y a d'autres candidats. Ce n'est pas le cas. Ces deux personnes sont donc élues suppléants de la COGEFIN.

Pour la commission de recours en matière d'imposition communale, personne n'a émis le désir de partir.

Pour la commission intercommunale – SIDEP + AIEE, tout le monde continue.

En ce qui concerne la commission pour l'étude des projets de l'ancien et du nouveau collège, le bureau pense que l'on peut enlever le « nouveau collègue » du titre. La commission reste la même hormis le fait que **Mme Nathalie Stolz** ne se représente pas.

M. le Président attend des propositions.

M. François Burnand se présente. Pas d'autre candidat. **M. François Burnand** est élu à main levée à l'unanimité et 1 abstention.

Pour la dernière commission, soit celle de l'ASSAGIE, il n'y a pas de démission.

Les commissions sont donc complètes pour la durée de la législature.

8. Préavis municipal no 2/2015 relatif aux comptes communaux 2014 et au rapport de gestion de la Municipalité

M. le Président passe la parole à **M. Marc Morandi, Municipal**, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ceci n'étant pas le cas, il en lit les conclusions.

M. le Président passe la parole à **Mme Sylvie Moret** rapporteur de la COGEFIN, qui recommande d'accepter ce préavis.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Guy Mercier souhaite saluer la Municipalité pour la deuxième partie du rapport de gestion. Elle a fait un effort qu'il trouve louable et l'encourage à continuer dans cette voie.

M le Président passe au vote des comptes communaux 2014. Ils sont acceptés à la majorité, 0 refus et 3 abstentions.

M. le Président poursuit avec le vote du rapport de gestion de la Municipalité. Il est accepté à la majorité, 0 refus et 3 abstentions.

M. le Président passe ensuite au vote de la vérification des comptes 2014 de la Fiduciaire Lambelet. Ce rapport est accepté à l'unanimité, 0 refus et 3 abstentions.

9. Préavis municipal no 3/2015 relatif à un échange de parcelle à Féchy-Dessus

M. le Président passe la parole à **Mme Carole Bettems, Syndique**, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, elle en lit donc les conclusions.

M. le Président passe maintenant la parole à **M. Ricardo de Filippo**, rapporteur de la commission ad hoc qui recommande d'accepter le préavis assujetti de la création du passage demandé.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Guy Mercier n'est pas sûr d'avoir tout compris. La partie violette sur le plan deviendrait propriété de Mme Murielle Liard « *est-ce bien cela ? Puis à ses frais elle construirait un trottoir sur ce bout ?* » La rue n'est pas très large actuellement. Il se demande si c'est raisonnable de céder une partie du domaine public à un particulier à cet endroit-là. Et faire un chemin sur la partie jaune alors qu'il en existe un un peu plus haut n'est pas très utile d'autant plus que cela va être en pente et qu'il se situerait juste avant le rétrécissement de la route. *Encore une fois « est-ce bien raisonnable » ?*

Mme Carole Bettems, Syndique, pour répondre à **M. Mercier**, la commission ad hoc ainsi que la Municipalité se sont rendues sur place. La question du pourquoi on céderait cette bande violette sur le plan a été posée surtout au niveau de la circulation. Sur place, on y était vers 19h30. Ils ont bien remarqué que les voitures passaient assez vite même avec une route déjà rétrécie. La haie est en fait à l'extérieur de la route actuellement. La largeur de la chaussée ne serait pas touchée. Ce qui est cédé, est la largeur de la haie qui est à l'extérieur de la route.

M. Jean-Luc Kaesermann : « il est clair que si l'on cède un bout de haie c'est que la personne qui va récupérer ce terrain a des ambitions ». Sa question est que comme il s'agit d'une route déjà étroite et que l'on sait qu'il y a déjà eu une demande de construction de la parcelle en dessous. Le jour ou une maison sera construite dessus est-ce qu'une sortie se crée sur cette route ?

Mme Carole Bettems, Syndique, M. Kaesermann a bien cerné le problème, mais au vue de la configuration du terrain qui est très pentu derrière cette haie et à moins qu'il y ait de gros travaux engagés, elle ne voit pas comment une sortie pourrait être faite à ce niveau. Mais en effet, on ne peut pas l'exclure totalement.

M. Willy Kursner est fort étonné que la **Municipalité** soit rentrée en matière, quand il lit au paragraphe 4 de la commission qui a statué sur ce préavis « aucun argument concernant le pourquoi de cette échange de la part de la demanderesse n'ayant pu être fourni à la commission, celle-ci ne voit pas l'utilité de cette transaction » et bien il pense qu'il faudrait s'arrêter là. Comme cela a déjà été relevé, cette route est très étroite, le terrain qui serait cédé et bien la Commune pourrait le regretter un jour, nous ne sommes pas éternels mais dans 10, 20 ou 50 ans il pourrait être prévu quelque chose sur ce terrain pour élargir la route même si c'est difficile. Il pense qu'il ne faut pas rentrer en matière. Si la demanderesse n'est pas capable de donner les intentions exactes du pourquoi du comment, il demande

à ce que ce préavis soit retiré, que l'on demande les compléments d'information à la propriétaire pour savoir si oui ou non on pourrait envisager une entrée en matière. Mais ceci est trop stratégique car durant des décennies les personnes aux commandes de cette Commune ont essayé de récupérer le long des routes le plus possible de terrain (sur la traversée de Mi-Coteau, tout le tour du Haut-des-Champs) et aujourd'hui on est prêt à lâcher un endroit qu'il faut garder car il est crucial pour le futur. Aujourd'hui cela peut peut-être passer mais pas demain. Il est surpris que la demanderesse n'ait pas fait valoir ses intentions. Il trouve presque cela un peu douteux.

Mme Carole Bettems, Syndique a bien entendu **M. Kursner**, la Municipalité a décidé de passer cet échange devant le Conseil Général, le préavis n'est pas retiré. Les Conseillers doivent statuer.

M. Mathieu Barbay : une question qui s'adresse à la commission ad hoc. Ils mentionnent dans leur rapport qu'ils souhaiteraient que ce soit la demanderesse qui finance les escaliers du chemin. Mais cela ne doit-il pas faire l'objet d'un amendement au préavis ?

M. le Président remercie **M. Barbay** et en effet, cela constitue un amendement au préavis.

M. Martin Hoeldrich souhaiterait savoir de la part de la Municipalité quel intérêt la commune peut tirer de cet échange.

Mme Carole Bettems, Syndique, il s'agit d'un échange mètres pour mètres comme stipulé. La commission stipule dans son rapport que la Municipalité a mentionné un passage piétonnier reliant le Ch. des Barres à la Rte de Bougy. C'est ce que nous prévoyons, cependant, il s'agit d'une zone classée, tout ceci n'est que supposition, nous devons nous référer à l'Etat. Elle ne peut en dire plus.

M. Willy Kursner pense que tout ce dossier est flou et il invite le Conseil Général à le refuser ce soir et que la Municipalité revienne avec les intentions de la demanderesse et après quoi, le Conseil Général pourra se déterminer. Il est bien évident qu'il est démocratique, que si le Conseil Général accepte le préavis ce soir, ceci lui sera égal mais la Commune le regrettera un jour.

Mme Carole Bettems signale que la Municipalité n'a pas de plan pour cet échange, il a été proposé, et la Municipalité a trouvé correct de le soumettre au Conseil Général pour en débattre. La discussion est ouverte mais la Municipalité n'a pas plus rien à dire sur ce sujet et elle répète que c'est aux Conseillers de voter en conséquence.

Mme Andrée Roemer parle en nom de la commission ad hoc, ils sont étonnés d'apprendre ici qu'il existe un but de construire sur cette parcelle. Ils avaient bien pensé qu'il y avait quelque chose sous roche. Mais jamais il ne leur a été dit ou stipulé que c'était pour construire.

Mme Carole Bettems signale que **Mme Roemer** fait partie de cette commission et que la question a été soulevée par **M. Rudolf Baumgartner**. La Municipalité a très clairement répondu qu'elle supposait que c'était pour une construction et évidemment, la Municipalité n'est pas au courant des intentions de Mme Liard. Elle ne peut pas en dire plus.

M. le Président passe la parole à **M. Willy Kursner** et propose ensuite d'aller de l'avant.

M. Willy Kursner est d'accord avec **M. le Président** sur le fait d'aller de l'avant mais il faut traiter les cas les uns après les autres et celui-ci est important. Il pense que la charrue a été mise devant les bœufs. La demanderesse demande de faire un échange de terrain, elle a quelque chose derrière la tête, il demande qu'elle présente un projet et ce projet, une fois qu'il sera prêt à en débattre et bien de le reproposer pour reparler de l'échange. Il commence par celui-ci avant de dire ce qu'elle veut en faire. Il trouve cela trop facile et il pense que ce n'est pas difficile de demander à la demanderesse de demander à son mari de lui faire les plans. Ca ne lui coûtera pas cher et ils sont sûrement déjà faits. Il demande à ce qu'on ne les prenne pas pour des « niolus ».

M. le Président signale qu'il a été discuté d'un amendement et demande si quelqu'un veut en déposer un. Ce n'est pas le cas, il passe le préavis au vote.

M. Willy Kursner demande le vote à bulletin secret.

M. le Président signale que ceci est possible pour autant qu'il ait 9 Conseillers qui le suivent dans sa demande. Ceci étant le cas, le vote se fera par bulletins secrets.

A la suite du dépouillement, les résultats sont les suivants : le préavis est refusé par 40 non, 2 oui et 5 bulletins blancs.

10. Communications de la Municipalité

Mme Carole Bettems, Syndique signale que la commission sur l'étude des projets de l'ancien collège ainsi que la Municipalité se réunira le 1^{er} juillet avec M. Péclard, Architecte pour une première séance. La suite du dossier sera dévoilée en automne une fois que le travail aura vraiment commencé.

Le 19 juin 2015 a eu lieu pour la première fois la sortie du personnel de la commune. Ils sont allés visiter la société CRIDEC qui s'occupe du recyclage et de l'évacuation des déchets spéciaux en provenance aussi de notre déchetterie, ce qui a été apprécié par tous les membres. Ils pensent d'ailleurs proposer une sortie de ce genre au Conseil pour apprécier où vont ces déchets. Ils sont allés manger ensuite à la Ferme des Saveurs à Bussy-Chardonney puis ils se sont rendus en calèche à Yens sur Morges à l'entreprise maraîchère Cornu qui produit des tomates et fraises sur un grand domaine. La Municipalité a bien l'intention de réitérer cette journée l'année prochaine.

Les 30 ans de jumelage avec la commune d'Oberdiessbach auront lieu le 26 septembre à 11h30 sur la Place du Monastère. Elle invite les Conseillers à y venir nombreux.

M. Marc Morandi, Municipal félicite M. Jean-François Diserens qui est sur la galerie pour le nom du refuge. Celui-ci a donc été baptisé les 3.com.

Suite à la motion déposée en décembre, vous avez pu remarquer que la Municipalité a tout de suite pris les devants pour la sécurité des enfants et l'arrêt du bus à Féchy-Dessus a été déplacé plus bas. Ceci n'enlève pas le travail de la motion mais donne un peu plus d'air.

Mme Rachel Aubert, Municipale, signale que suite à différents gestes d'incivilité de la part des citoyens, les mesures suivantes ont été prises :

Chaque sac trouvé à l'extérieur des moloks est ouvert, si un nom est trouvé, le responsable reçoit un premier avertissement puis une amende. La Municipalité cherchera à savoir pourquoi le sac a été déposé à côté. Si un molok est plein et bien il faut aller à un autre, il en existe 13 sur la commune. Elle signale qu'elle a accès sur son portable au programme informatique des moloks et qu'elle peut savoir en tout temps ce qu'il en est. Les Moloks seront vidés tous les vendredis lors d'un taux de remplissage de 60% et plus, les autres seront contrôlés visuellement. La Municipalité a demandé un prolongement de la garantie jusqu'à fin décembre 2015. A chaque problème, elle est en relation directe avec la société et ils essaient de régler les pannes les unes après les autres. En espérant que ces gestes d'incivilités vont baisser elle remercie l'assemblée pour leur attention.

11. Propositions individuelles

Raccourci menant à l'autoroute :

M. François Burnand avait proposé il y a quelques temps que l'on examine la circulation sur le raccourci qui mène à l'autoroute. Il a failli assister à un accident sur cette route la semaine passée entre un enfant à vélo et une voiture qui déboulait derrière une haie. Il existe deux endroits dangereux, d'une part la haie et d'autre part le virage en lisière de forêt. Sa proposition serait de faire un sens unique peut-être dans le sens Féchy-Allaman car c'est dans ce sens que l'on est pressé. Les champs sont de

plus en plus saccagés par les véhicules à force de croiser. Il pense qu'il faut réfléchir ensemble afin de trouver une solution à ce cher raccourci.

La Municipalité prend note.

Bancs publics :

M. Rudolf Baumgartner interpelle directement **Mme la Syndique**. Il y a plus d'une année il avait demandé si il n'était pas possible de faire quelque chose pour les bancs publics et la réponse du moment avait été « se sera fait ». Il trouve très triste pour la commune de Féchy lorsque l'on voit un banc public ou personne ne peut plus s'asseoir dessus car beaucoup de lierre autour et non entretenu. Aux Cassivettes, même chose mais en moins conséquent. Il demande si la commune n'a pas les moyens de faire remplacer ces bancs. Lorsque l'on voit le magnifique banc que la future grande commune d'Aubonne a posé au Café Savoyard. La Commune de Féchy possède environ 70 hectares de forêts, donc assez de bois pour remplacer ces bancs. Ceci est triste.

La Municipalité prend note.

Moloks :

M. Michel Roemer demande si les moloks sont en conformité avec la Loi Fédérale sur la Métrologie.

Mme Rachel Aubert, Municipale, lui signale que oui, ils sont conformes.

M. Michel Roemer signale que normalement cela se voit sur les moloks. Les balances sont régulièrement contrôlées et certifiées.

Mme Rachel Aubert, Municipale, informe que s'il parle d'étalonnage des moloks, celui-ci est fait à chaque problème, c'est une exigence qu'elle a demandée. Sinon, ils sont étalonnés une fois par année.

Nouveau commerce :

M. Willy Kursner informe qu'il y a un nouveau petit commerce à Féchy de fruits et légumes, débit boissons qui se trouve dans les bâtiments Trottet et il invite les Conseillers à aller chercher leurs salades là-bas. Elles sont délicieuses.

WC publics :

M. Jean-Luc Kaesermann : le village de Féchy veut paraître au niveau touristique et lors des caves ouvertes, les WC publics de Féchy-Dessus étaient fermés. Il demande que l'on prenne ceci en considération.

Mme Carole Bettems, Syndique, signale que lorsque les caves ouvertes ont eu lieu, la Municipalité a informé Vins et terroirs de Féchy que les WC étaient hors services. Ils nous ont certifié qu'ils allaient louer des toilettes pour parer à ce problème. Suite de quoi, la Municipalité a regardé avec l'employé communal qui a rouvert 1 WC sur 2 car celui des hommes est en très mauvais état et que personne n'aurait eu envie de s'y aventurer. Ceci va perdurer jusqu'à ce que le projet de l'ancien collège prenne forme et que l'on sache à quoi s'en tenir.

M. le Président donne un complément d'information. Les toilettes du collège étaient ouvertes, c'est lui qui s'en est chargé.

M. Jean-Luc Kaesermann signale que si on fait 1,80 m. et bien nous sommes assis par terre. Il pense quand même que le projet qui va suivre va durer 1 année ou 2 ans. On a une église, il y a des mariages qui s'y font et il trouve scandaleux qu'il n'y ait pas de WC publics.

La Municipalité prend note.

Fontaine Féchy-Dessus

Mme Brigitte Eugster souhaite poser une question à la Municipalité. « *A quoi sert une fontaine si l'on ne peut pas boire son eau* » ? Il y a quelques mois, la fontaine centenaire de Féchy-Dessus a été mise en circuit fermé. Depuis, elle voit des promeneurs assoiffés perplexes devant l'écriteau eau non potable. Cette fontaine a permis durant des décennies ou promeneurs et voyageurs de se désaltérer. Elle a aussi permis aux enfants de s'y baigner lors des canicules. Maintenant, elle ne sert plus qu'à faire joli et encore car l'eau se sali très vite et elle a l'impression qu'il faut utiliser beaucoup de produits pour la nettoyer régulièrement. Sa question est « *est-ce que la commune n'a pas les moyen d'offrir un peu d'eau potable à offrir aux promeneurs ? Car ils ne vont pas tous dans les caves boire du vin* ».

M. Andreas Meier, Municipal, signale que nous vivons dans un monde ou les choses sont de plus en plus régulées. Les notions de bon sens s'échappent et se sont les règles strictes qui font fois. Entre autre l'apport d'eau, ceci n'est plus une affaire communale ou intercommunale mais dans une structure plus grande qui est le SIDERE qui s'occupe de l'approvisionnement d'eau. Le contexte impose la pose de compteurs sur toutes les bouchées d'eau y compris les fontaines publiques. Les frais pour cette fontaine se montent à environ frs 4'000.- par année. Résultat, la Municipalité a décidé, toujours dans un esprit de bon sens de faire installer un dispositif qui permet de faire circuler 1/10 d'apport en eau extérieur. La solution à ce problème serait la pose d'un deuxième robinet qui prend directement l'eau du réseau en pressant sur un bouton. L'avantage est que l'on a de l'eau fraîche disponible mais le désavantage est que si l'installation est peu utilisée, la saleté s'accumule dans les conduites.

M. François Burnand appuie la demande de Mme Eugster, il pense qu'elle a raison. En tant que Municipalité on peut aussi s'insurger sur des formes de modernismes qui tournent à l'absurdité. Nous sommes un village et il n'y a aucune raison de se faire confisquer son eau par n'importe quelle entreprise. Il ne faut pas se laisser sidérer par les événements. Il faut se battre pour que le symbole d'eau fraîche en centre du village demeure.

12. Clôture de la séance

Le prochain Conseil Général aura lieu le 22 septembre 2015 à 20h15

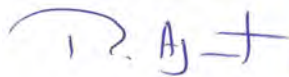
Les prochaines votations auront lieu le 18 octobre 2015

M. le Président termine en informant que les Conseils généraux d'Aubonne, Saubraz, St-Oyens et Montherod ont accepté le projet de fusion

M. le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h33.

Pour le bureau

Le Président



Richard Aguet



La Secrétaire



Mireille Sanchez